



AGNICO EAGLE

Mémoire

**Consultations prébudgétaires 2026
du ministre des Finances du Québec**

Mines Agnico Eagle Limitée

Février 2026

Résumé des recommandations d'Agnico Eagle dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026

A. L'énergie et l'électricité

1. Le gouvernement du Québec doit garantir la disponibilité de blocs d'énergie suffisants et prévisibles, tout en maintenant des programmes tels que le Tarif L afin de soutenir les investissements, le maintien des emplois, ainsi que le développement et la pérennité des projets miniers.

B. L'encadrement réglementaire et l'acceptabilité sociale

2. Le gouvernement du Québec devrait investir dans des initiatives de pédagogie et de sensibilisation sur le secteur minier destinées à la population générale.

3. Le gouvernement du Québec devrait s'assurer que les départements responsables du traitement des permis requis par le secteur minier disposent de ressources suffisantes et soient en mesure de répondre aux demandes dans des délais raisonnables, afin de ne pas retarder le développement des projets.

C. Le régime fiscal

4. Un meilleur partage des redevances minières dans le but de favoriser une distribution plus équitable des retombées générée par l'activité minière avec les municipalités et les communautés qui accueillent des opérations minières.

5. Agnico Eagle appuie les recommandations concernant le régime fiscal effectuées par l'Association minière du Québec dans sa présentation prébudgétaire.

D. La main-d'œuvre qualifiée

6. Afin d'aider le secteur minier avec le recrutement du personnel, le gouvernement devrait investir dans les services pour les familles comme les services de garde et le logement.

7. Le gouvernement du Québec devrait investir davantage dans des programmes de formation de main-d'œuvre qualifiée. Une attention particulière devrait être accordée aux programmes visant les jeunes Québécois et les Autochtones, afin de les encourager à poursuivre leurs études dans des domaines relatifs à l'industrie minière.

E. Les relations communautaires et autochtones

8. Un meilleur partage des bénéfices des activités minières avec les communautés autochtones qui cohabitent directement avec l'industrie minière est essentiel pour l'avancement des projets miniers et pour favoriser leur acceptabilité sociale.

9. Le gouvernement du Québec devrait apporter davantage de clarté et de soutien financier dans le cadre des processus de consultation autochtone pour les projets miniers, notamment

en rendant admissibles aux déductions de l'impôt minier les dépenses relatives aux ententes avec les communautés autochtones.

F. Accès au territoire

10. Il est impératif que l'accès au territoire soit priorisé pour connaître le potentiel minéral du Québec et cet accès doit être protégé pour défendre l'avenir du secteur minier au Québec.

G. Les minéraux critiques et stratégiques (MCS)

11. Vu la réalité polymétallique et l'importance du secteur minier dans son ensemble, la stratégie des minéraux critiques et stratégiques devrait prendre une approche plus large, qui ne se limite pas seulement au développement et à la transformation de MCS, mais qui favorise plutôt l'exploration de l'ensemble des minéraux.

I. Agnico Eagle : Premier producteur d'or au Québec et au Canada et deuxième plus important au monde

Établie et dirigée au Canada, Agnico Eagle est la plus importante société minière au Canada et le deuxième producteur aurifère en importance dans le monde, exploitant des mines au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. La Société développe actuellement une filière de projets miniers de premier ordre dans ces régions afin de soutenir une croissance durable au cours de la prochaine décennie. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière et est reconnue mondialement comme chef de file pour ses pratiques exemplaires en matière de développement durable. En 2025, Agnico Eagle a produit plus de la moitié de l'or Canadian, maintenant le deuxième produit d'exportation en valeur du Canada.¹

Au Québec, Agnico Eagle compte trois complexes miniers comprenant 6 mines en opération, toutes les trois en Abitibi-Témiscamingue, assurant ainsi plus de **5 400** emplois dans la région. De plus, Agnico Eagle emploie près de **1 300** Québécoises et Québécois œuvrant dans d'autres projets en Ontario ainsi qu'au Nunavut, portant ainsi sa contribution à l'emploi à environ **6 700**.

Fondée en 1957, Agnico Eagle a développé une importante culture de comportement durable, en atteignant des normes élevées de performance et s'est forgée une réputation d'excellence pour ce qui est de favoriser la compréhension mutuelle et d'investir dans le bien-être des communautés associées à ses activités. L'organisation tient à travailler en partenariat afin de laisser un héritage positif grâce à des opportunités durables en matière d'emploi, d'affaires, d'éducation et de développement. **En 2024, plus de 3,3 M\$ ont d'ailleurs été investis dans différents projets communautaires en Abitibi-Témiscamingue.**

Les retombées économiques d'Agnico Eagle au Québec en 2024 représentaient une contribution de près de **1,8 G\$** en achats de biens et service, plus de **640 M\$** versés en salaires et avantages sociaux pour une retombée économique de plus de **2,4 G\$** au Québec en 2024. La contribution d'Agnico Eagle aux coffres de l'État est significative alors qu'en 2024 nous avons contribué à l'échelle de **189 M\$** au trésor public, notamment grâce aux redevances minières. En 2025, avec la hausse du prix de l'or, nous estimons nos versements en droits miniers à plus de **500 M\$** de dollars canadiens. À cela s'ajoutera l'impôt des sociétés qui sera également plus élevé que dans le passé.

II. L'industrie minière au Québec : L'importance de l'environnement réglementaire dans l'attraction des investissements miniers

Selon une étude de l'Institut Fraser qui publie un classement annuel des meilleures juridictions pour l'investissement minier, les investisseurs sont motivés par une combinaison liée au potentiel géologique ainsi qu'à la compétitivité de l'environnement réglementaire (*competitive policies*). Toujours selon cette étude, 40 % des décisions d'investissement minier sont déterminées par les facteurs de compétitivité de l'environnement réglementaire. Ces facteurs, sous la responsabilité des gouvernements, incluent notamment la certitude de cet encadrement, le système fiscal, les infrastructures disponibles et la disponibilité de l'énergie et de la main-d'œuvre qualifiée.

¹ <https://oec.world/en/profile/country/can>

L'identification de ces facteurs, ainsi que les observations qui précèdent, nous permettent d'identifier 12 recommandations que nous détaillerons dans les pages suivantes afin de soutenir le gouvernement québécois dans son désir d'attirer des investissements dans le secteur minier.

Dans le sondage annuel 2024 de l'Institut Fraser auprès des sociétés minières, le Québec a connu une baisse importante de son attractivité globale pour les investissements, passant du top 10 mondial (en 2023) au 22^e rang sur 82 provinces et territoires en 2024.²

Les répondants au sondage ont fait part de préoccupations accrues concernant les facteurs réglementaires et fiscaux :

“This year, miners expressed increased concern over the province’s taxation regime (+33 points), regulatory duplication and inconsistencies (+19 points), and its legal system (+15 points).”

L'Institut Fraser a relevé ces enjeux comme des obstacles majeurs dans plusieurs provinces et territoires canadiens, et le Québec a été explicitement cité comme étant touché par ces « perceptions défavorables » en 2024.³

Le recul du Québec au 22^e rang du palmarès minier 2024 de l'Institut Fraser n'est pas une surprise pour l'industrie minière québécoise. Ce déclin souligne les obstacles réglementaires et le fardeau financier qui, au fil des années, s'est accumulé et qui restreignent de plus en plus le développement des activités d'exploration et d'exploitation minières. Il met également en lumière la nécessité de retourner, avant qu'il ne soit trop tard, à un cadre réglementaire clair, stable et efficace.

III. Recommandations d'Agnico Eagle pour le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec devrait prendre en compte la compétitivité du secteur minier et ainsi proposer des leviers pour répondre aux enjeux suivants : l'accès à de l'énergie et de l'électricité à prix compétitif, un encadrement réglementaire favorable, un régime fiscal compétitif, une main-d'œuvre qualifiée disponible, des relations communautaires et autochtones porteuses et un accès au territoire équilibré.

A. L'énergie et l'électricité

La politique énergétique du Québec a toujours été un levier essentiel pour soutenir le développement économique et l'attraction d'investissements stratégiques. Dans un contexte où les entreprises accélèrent la décarbonation et l'électrification de leurs opérations, cet outil devient encore plus crucial.

La priorité doit être de garantir la disponibilité de blocs d'énergie suffisants et prévisibles. Sans accès assuré à l'électricité, les entreprises ne peuvent planifier leurs investissements ni moderniser leurs installations. L'absence d'énergie disponible peut compromettre la compétitivité

² [Fraser Institute | Fraser Institute](#)

³ https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/2025-07/annual-survey-of-mining-companies-2024_0.pdf

du Québec et sa capacité à attirer de nouveaux projets miniers. Il est donc essentiel que le gouvernement priorise l'attribution de blocs d'énergie aux secteurs productifs, dont l'industrie minière, et maintienne des conditions tarifaires avantageuses pour les entreprises qui investissent dans la décarbonation.

- 1. Le gouvernement du Québec doit garantir la disponibilité de blocs d'énergie suffisants et prévisibles, tout en maintenant des programmes tels que le Tarif L afin de soutenir les investissements, le maintien des emplois, ainsi que le développement et la pérennité des projets miniers.***

B. L'encadrement réglementaire et l'acceptabilité sociale

L'industrie minière a évolué dans les dernières décennies, mais sa réputation demeure néanmoins entachée par son histoire, surtout auprès de ceux qui n'ont pas été aux premières loges de cette grande transformation.

Ce déficit réputationnel pourrait constituer un obstacle au développement de nouveaux projets, notamment ceux liés aux minéraux critiques et stratégiques. L'électrification des transports et d'autres initiatives de transition énergétique nécessitent de grandes quantités de ces minéraux. Plusieurs de ces gisements sont situés dans des municipalités du sud de la province, moins exposées historiquement aux activités minières. Ces populations, moins familières avec le cadre réglementaire rigoureux et les nombreux processus en place permettant le développement minier responsable, peuvent être plus susceptibles à la désinformation, ce qui accentue les enjeux d'acceptabilité sociale.

L'insuffisance d'information scientifique accessible et issue de sources publiques peut influencer le débat public entourant le développement minier et accentuer les enjeux d'acceptabilité sociale. Des propos, souvent non nuancés, peuvent ensuite être relayés par certains médias, nuisant encore davantage à la compréhension juste de l'évolution des pratiques, des normes et des innovations de l'industrie minière.

- 2. Le gouvernement du Québec devrait investir dans des initiatives de pédagogie et de sensibilisation sur le secteur minier destinées à la population générale.***

De plus, les délais pour obtenir des permis et autorisations requis pour le développement minier sont de plus en plus longs, menaçant ainsi la compétitivité du secteur minier au Québec. Agnico Eagle reconnaît que le gouvernement joue un rôle d'encadrement qui est crucial, notamment sur le plan environnemental, et qu'il rassure la population sur la façon dont les opérations minières sont menées au Québec. Cependant, il est primordial que ces délais demeurent raisonnables afin de ne pas retarder indûment le développement des projets et de ne pas restreindre des fenêtres d'opportunités.

- 3. Le gouvernement du Québec devrait s'assurer que les départements responsables du traitement des permis requis par le secteur minier disposent de ressources suffisantes et soient en mesure de répondre aux demandes dans des délais raisonnables, afin de ne pas retarder le développement des projets.***

C. Le régime fiscal

Le développement minier requiert l'injection de capitaux considérables. Pour attirer ces capitaux et permettre aux entreprises de planifier sur plusieurs décennies, il est essentiel de disposer d'un régime fiscal stable, prévisible et compétitif, qui permet aux investisseurs d'amortir adéquatement leurs investissements.

Au Québec, le régime d'impôt minier et le fardeau fiscal des sociétés minières figurent déjà parmi les plus élevés au Canada. En matière de redevances minières, le Québec dispose d'un régime qui impose des taxes à des niveaux supérieurs comparativement à d'autres provinces canadiennes. Malgré ce fardeau élevé, les communautés et municipalités d'accueil nous signalent qu'elles ne reçoivent pas ou peu de ces bénéfices de la part du gouvernement du Québec. Un partage plus équilibré des redevances minières permettrait de mieux soutenir leur développement. Vu le refus constant du gouvernement du Québec d'accroître la redistribution des bénéfices liés à l'industrie minière, ces communautés et municipalités demandent que les entreprises minières leur fournissent des aides financières additionnelles et considérables. Or, avec le régime d'impôt minier québécois, l'industrie minière est déjà assujettie à un exercice important de contribution financière à la collectivité et ne devrait pas être sollicitée pour des contributions supplémentaires majeures.

4. Un meilleur partage des redevances minières dans le but de favoriser une distribution plus équitable des retombées générée par l'activité minière avec les municipalités et les communautés qui accueillent des opérations minières.

L'exploitation minière est une industrie à forte intensité de capital, nécessitant l'adoption rapide et en continu de nouvelles technologies. Nos opérations au Québec sont à l'avant-garde de cette évolution, notamment grâce à l'utilisation accrue d'équipements automatisés pour l'exploitation minière souterraine. L'adoption de ces nouvelles technologies offre des avantages significatifs en matière de santé et de sécurité, de performance environnementale et de productivité. Pour accélérer cette modernisation et en maximiser les retombées, il est donc essentiel que le gouvernement du Québec encourage cette transition par l'instauration de crédits d'impôt.

Dans sa soumission prébudgétaire 2026, l'AMQ a formulé plusieurs propositions qui permettraient au gouvernement de mieux soutenir l'industrie minière au Québec, sans toutefois engendrer de grandes réformes fiscales. Ces propositions sont raisonnables; elles visent à assurer le développement des projets miniers au Québec et s'inscrivent dans l'objectif du gouvernement de positionner le Québec comme un leader dans le développement responsable des ressources minérales.

5. Agnico Eagle appuie les recommandations concernant le régime fiscal effectuées par l'Association minière du Québec dans sa présentation prébudgétaire.

D. La main-d'œuvre qualifiée

La pénurie de main-d'œuvre touche le secteur minier et particulièrement Abitibi-Témiscamingue, où le plein emploi limite l'attractivité de nouveaux travailleurs, notamment en raison de l'absence de

services adéquats pour les familles (ex. : services de garde, services de santé) et de l'accès au logement.⁴ Afin de rendre les régions plus attrayantes pour les travailleurs et leur famille, le gouvernement devrait proposer des mesures favorisant la construction de logement et une amélioration des services de garde.

6. Afin d'aider le secteur minier avec le recrutement du personnel, le gouvernement devrait investir dans les services pour les familles comme les services de garde et le logement.

La demande d'employés hautement qualifiés augmente de façon soutenue alors que l'innovation technologique, et en particulier l'automatisation, transforme les rôles des travailleurs de première ligne et les compétences requises dans l'industrie minière.

Avec l'aide du gouvernement du Québec, le développement de nouveaux partenariats avec l'industrie minière permettrait de créer davantage de programmes de stages où plus de jeunes auraient la chance de se former en milieu de travail tout en bénéficiant d'un salaire intéressant. Pour les communautés autochtones, les jeunes et les nouveaux arrivants, ce soutien est essentiel. Ceci est encore plus critique pour les communautés autochtones puisque le secteur minier est l'employeur principal des membres des Premières Nations au Canada.

7. Le gouvernement du Québec devrait investir davantage dans des programmes de formation de main-d'œuvre qualifiée. Une attention particulière devrait être accordée aux programmes visant les jeunes Québécois et les Autochtones, afin de les encourager à poursuivre leurs études dans des domaines relatifs à l'industrie minière.

E. Les relations communautaires et autochtones

Selon le système actuel de partage des bénéfices des activités minières au Québec, les communautés autochtones ne bénéficient pas d'une redistribution des redevances minières perçues par l'État. L'absence de redistribution des redevances minières par l'État et de règles claires encadrant le partage des bénéfices miniers constitue une source importante d'incertitude, car elle :

- complexifie et allonge substantiellement les processus de consultation prévus dans le cadre des démarches d'autorisation de projets miniers;
- met en péril l'acceptabilité sociale des projets miniers;
- augmente le niveau de risque perçu par les investisseurs; et
- ajoute un fardeau économique pouvant affecter la rentabilité d'un projet, voire sa faisabilité économique.

8. Un meilleur partage des bénéfices des activités minières avec les communautés autochtones qui cohabitent directement avec l'industrie minière est essentiel pour l'avancement des projets miniers et pour favoriser leur acceptabilité sociale.

Par le biais des guides de consultation de ses différents ministères, l'État recommande la

⁴ https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf

négociation d'ententes entre l'industrie minière et les communautés autochtones lors du développement d'un projet. Il est désormais acquis, dans le secteur minier québécois, que la négociation de telles ententes est devenue une condition de fait à l'obtention en temps opportun des autorisations gouvernementales pour un projet minier. Or, le gouvernement du Québec n'offre pas aux entreprises minières le soutien informationnel et financier approprié pour satisfaire cette exigence, créant ainsi une source importante d'incertitude pour les entreprises minières et leurs projets. Cette situation fait aussi porter sur les épaules de l'industrie l'entière responsabilité de la conclusion des ententes, une obligation – et un fardeau financier – qui devraient revenir à la Couronne.

9. Le gouvernement du Québec devrait apporter davantage de clarté et de soutien financier dans le cadre des processus de consultation autochtone pour les projets miniers, notamment en rendant admissibles aux déductions de l'impôt minier les dépenses relatives aux ententes avec les communautés autochtones.

F. Accès au territoire

Pour l'industrie minière, l'accès au territoire est essentiel et demeure, depuis toujours, le principal enjeu de notre secteur d'activité. Au cours des dernières décennies, les contraintes limitant cet accès se sont multipliées. L'augmentation des aires protégées, les relations avec les communautés et les Premières Nations, les restrictions liées à l'exploration, le manque d'infrastructures, les difficultés d'accès à celles existantes, ainsi que la soustraction de territoires à l'exploration ont graduellement réduit l'espace disponible pour les activités minières. L'ensemble de ces facteurs rend l'accès au territoire de plus en plus difficile et compromet les activités d'exploration ainsi que le développement de futurs projets d'exploitation.

Bien que le nombre de droits exclusifs d'exploration (DEE), anciennement appelés claims miniers, délivrés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MNR) ait augmenté au fil des ans, cette croissance ne se traduit pas par une hausse correspondante des activités sur le terrain. D'ailleurs, le nombre de mines actives au Québec peine à s'accroître. Pour s'assurer que le Québec saura répondre aux besoins de la transition énergétique, il faut continuer à explorer le sous-sol québécois afin de connaître son potentiel minéral. Il est donc primordial de ne pas limiter indûment la délivrance de DEE.

L'octroi d'un DEE ne signifie pas qu'une mine est en construction ou qu'elle le sera éventuellement. Les probabilités qu'un droit d'exploration devienne un jour une mine sont très faibles et, du reste, seule une portion limitée de DEE actifs fait l'objet de travaux d'exploration. Selon l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), le nombre de DEE actifs au 31 décembre 2022 était de 264 580. De ceux-ci, seulement 35 942 ou 13,6 % faisaient l'objet de travaux sur le terrain et seulement 1 360 ou 0,51 % faisaient l'objet de forage.

10. Il est impératif que l'accès au territoire soit priorisé pour connaître le potentiel minéral du Québec et cet accès doit être protégé pour défendre l'avenir du secteur minier au Québec.

G. Les minéraux critiques et stratégiques (MCS)

La transition énergétique, la numérisation et les besoins en sécurité mondiale contribuent à l'augmentation soutenue de la demande pour les minéraux critiques et stratégiques (MCS). Le Québec possède des ressources abondantes et uniques : lithium, graphite, niobium, scandium, fer de haute pureté, et bientôt gallium. Conformément à sa Vision économique 2025, le Québec aspire à se positionner comme une plaque tournante internationale dans le développement et la transformation des MCS.

Le secteur minier dans son ensemble, incluant sa composante aurifère, continue de contribuer significativement au bien commun et demeure une source importante de revenus pour l'État. L'or joue également un rôle clé dans de nombreuses applications technologiques, notamment celles associées à la transition énergétique.

Dans cette perspective, une stratégie efficace visant à promouvoir les minéraux critiques devrait adopter une vision élargie et intégrée, qui reconnaît l'interdépendance des différents métaux et soutient la croissance des investissements à l'échelle de l'ensemble du secteur minier. Également, la réalité géologique au Québec fait que la plupart des mines sont polymétalliques, ce qui signifie que les minéraux critiques se retrouvent souvent parmi les métaux précieux. Cela nécessite donc une approche d'exploration plus large et flexible.

11. Vu la réalité polymétallique et l'importance du secteur minier dans son ensemble, la stratégie des minéraux critiques et stratégiques devrait prendre une approche plus large, qui ne se limite pas seulement au développement et à la transformation de MCS, mais qui favorise plutôt l'exploration de l'ensemble des minéraux.

IV. Conclusion : Un esprit de collaboration

En conclusion, le secteur minier constitue un pilier de l'économie du Québec et contribue de manière significative à la fourniture de matériaux essentiels à la société contemporaine, tout en respectant des normes rigoureuses en santé, sécurité, environnement et inclusion sociale. Le gouvernement du Québec se doit d'élaborer des politiques équilibrées qui tiennent compte à la fois des préoccupations citoyennes et de l'importance d'attirer les investissements, de soutenir le développement des projets et de garantir la pérennité des emplois. Nous estimons que ces objectifs peuvent être atteints de façon complémentaire grâce à un dialogue constructif, transparent et fondé sur le respect et la collaboration. Nous vous remercions de l'attention portée à ces recommandations et restons à votre disposition pour toute question relative aux propositions présentées dans ce mémoire.

Pour plus d'information :

- Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu, Québec
Josee.plouffe@agnicoeagle.com